



Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé
Force Ouvrière
153/155, rue de Rome 75017 Paris
Tel. 01.44.01.06.00 – Fax. 01.42.27.21.40
Email : fo.territoiaux@fosps.com

LES JARDINS D'ÉVEIL

Pour faire face au manque de places d'accueil des jeunes enfants le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de développer l'offre d'accueil avec l'annonce de la création de 200 000 places d'accueil d'ici 2012. Coût : 25 millions d'euros.

Pour ce faire, Nadine MORANO, s'inspirant du rapport d'information sur la scolarisation des jeunes enfants établi par les sénateurs Monique PAPON et Pierre MARTIN, a annoncé la création à titre expérimental de jardins d'éveil.

Aujourd'hui, nous en sommes à l'appel à projet pour une mise en place de l'expérimentation fin 2009.

De quoi s'agit-il ?

Nouvelle « structure intermédiaire entre la famille, la crèche ou l'assistante maternelle » avec une capacité minimale de 24 places (2 unités de 12 enfants), le jardin d'éveil est un nouveau mode de garde des 2-3 ans qui serait intégré dans des locaux communaux ou situés ou adossés à un établissement ou services d'accueil existant.

Les porteurs de projets peuvent être une commune ou un groupement de communes, une administration, un établissement public, une association à but non lucratif, un organisme mutualiste ou une entreprise.

Le projet présenté initialement, faisait référence à leur installation dans les classes maternelles. Toutefois, le guide méthodologique des jardins d'éveil publié par le gouvernement reste muet sur ce sujet. Réponse aux multiples protestations du monde de l'enseignement et des professionnels de la petite enfance ?

Mais, ne nous y trompons pas, ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre de la RGPP avec une mutualisation des moyens. Ce projet « colle bien » à la volonté du gouvernement de supprimer des postes de fonctionnaires dans l'éducation nationale.

N'oublions pas que l'idée de la création des jardins d'éveil trouve son origine dans le rapport sénatorial qui tente de revenir sur la scolarisation des 2/3ans.

Un projet susceptible de générer une économie de 30% du coût des modes de garde classique !

Il y aura un financement croisé de ces nouvelles structures :

- CAF, MSA,
- collectivités locales,
- parents en fonction de leurs revenus comme pour une place de crèche,
- entreprises qui, dans le cadre de leur politique familiale, pourront financer les places de jardin d'éveil tout comme elles financent des places de berceaux.

Et l'on trouvera l'économie dans l'encadrement sérieusement allégé de ces structures !



Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé
Force Ouvrière
153/155, rue de Rome 75017 Paris
Tel. 01.44.01.06.00 – Fax. 01.42.27.21.40
Email : fo.territoireaux@fosps.com

D'ailleurs, n'a-t-on pas parlé de la réforme du décret du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans qui fixe notamment les conditions d'encadrement des enfants ?

Les conséquences, à terme, de ce type de projet peuvent être les suivantes :

- *Sur le système éducatif :*

- substitution, à terme, aux premières années de maternelle,
- démantèlement de l'école pré élémentaire,
- déplacement du pilotage et financement de cet accueil, de l'éducation nationale sur les communes, la sécurité sociale et les familles,
- suppressions de milliers de postes dans l'éducation nationale, et en maternelle en particulier comme l'impose la RGPP
- réduction du coût annuel d'un élève de maternelle (aujourd'hui :4660 euros dont 99% de dépenses de personnel enseignant),
- remise en cause de l'école maternelle publique, gratuite et laïque au profit de structures payantes sous la responsabilité des collectivités territoriales.
- redéfinition des missions de l'école maternelle en fonction des âges d'accueil.

- *Sur la territoriale :*

- baisse de la qualité d'accueil des enfants par la remise en cause des normes d'encadrement et des qualifications des personnels affectés aux jardins d'éveil,
- réaffectation possible de l'ATSEM affectée sur les classes des 2-3ans qui disparaîtraient,
- recul à terme des modes de garde de type crèche collective en raison d'un coût jugé trop élevé et conséquences sur le recrutement des personnels,
- poursuite de la privatisation du secteur de la petite enfance et par conséquent nouveau recul du service public dans ce domaine.

